

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le jeudi Quinze du mois de Décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT - M. Guy BACLET - M. Louis ANDRÉ – M. Teddy BARBIN - M. Emmerly BEAUPERTHUY - M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE - M. Marcellin ZAMI - Mme Wennie MOLIA - Mme Mévice VÉRITÉ - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE – M. Julien DINO - Mme Yane BEZIAT - Mme Nadia CELINI - Mme France-Enna URBINO .

ETAIENT ABSENTS : Mme Nanouchka LOUIS (excusée; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) - M. Jules FRAIR - Mme Marguerite MURAT - Mme Elodie CLARAC (excusée; pouvoir donné à Mme Mévice VÉRITÉ) - M. Josy LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) - Mme Rebecca BELLEVAL (excusée; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) - Mme Maguy BORDELAIS (excusée) - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Jocelyne VIROLAN - Mme Ghylaine JEANNE - Mme Sylvia HENRY - M. David LUTIN (excusé pouvoir donné à Guy BACLET) - Mme Sandra MOLIA (excusée pouvoir donné à Liliane MONTOUT)

.....
Date d'envoi de la convocation : 09 décembre 2022

Date d'affichage : 09 décembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Absents : 13

Procurations : 6

Appelés à voter : 28

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAÏDE

**SUBVENTIONS
ALLOUÉES AUX
ASSOCIATIONS - EXERCICE
2023**

CM-2022-8S-DS-135

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la charte gosiérenne de la vie associative ;

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à l'intérêt local et à l'animation du territoire ;

Considérant que la subvention de fonctionnement permet aux associations de mener à bien leurs missions ;

Considérant l'avis favorable de la commission mixte dans sa séance de travail du 5 décembre 2022

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 23 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

DÉCIDE

- Article 1 :** D'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations listées en annexe, pour un montant total de trois cent mille euros (300 000 €) répartis conformément au tableau joint à la présente délibération. Ces associations devront d'une part signer une convention avec la ville et d'autre part présenter tous les justificatifs afférents à leur fonctionnement. Les modalités et conditions de versement seront précisées dans cette convention
- Article 2 :** D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65 "charges de gestion courante" du budget 2023 de la Ville.
- Article 3 :** D'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

	NOMS DE L'ASSOCIATION	MONTANTS
1	AMIS DE ST FÉLIX	1 000
2	APECA	1 500
3	AS GOMMIER	3 500
4	AS GRAIN D'OR	3 000
5	POINTE DE LA VERDURE	5 000
6	MIEUX VIVRE A MATHURIN	4 000
7	BIK AN NOU	3 000
8	BUTTERFLY	6 000
9	CERCLE SPORTIF DE BAS DU FORT	2 500
10	DA CANTARE	1 000
11	AS MORO	6 000
12	MAGAYA GP MASS	3 000
13	KGK	3 500
15	CONCORDE 2	700
16	BOULE ÉCLAIR	3 500
17	ELLES SPORTIVES	2 500
18	GOOD LUCK RUGBY	5 000
19	ESCRIME CLUB	3 000
20	GAC	17 000
21	HIGASHI	6 000
22	LEROUX AVENIR CLUB	4 000
23	RIVIERA AN MOUVMAN	1 500
24	LIBETÉ	5 000
25	TOUS EN CHŒUR	1 000
26	NOMADE	6 000

27	SCOUTS DU GOSIER	2 000
28	USEP	2 500
30	Section du Gosier ASS ANCIENS COMBATTANTS du GOSIER	1 000
31	JUDO PHOENIX	2 500
32	ASC MADIANA	18 000
33	PRESTAN'S	2 500
34	MIKSAJ	1 500
35	ASC GRANDE RAVINE	4 000
36	FC3M	2 500
37	HABITANTS DE LABROUSSE	5 000
38	L'Amical Culturisme BODY CLUB DOMIEN	3 000
39	ENDURANCE 971	3 800
40	ESPOIR DE VIVRE	1 500
41	GGB	22 000
42	Lumière de Delegue	2 000
43	Restan la	5000
44	TC MONTAUBAN	3 000
45	NETBALL	2 000
46	AJSF	10 000
47	ASG	22 000
48	FLÈ A MANGO	9 000
49	COMITÉ DE BELLE PLAINE	10 000
50	MJC	15 000
51	AS DRAGON	18 000
52	AGVBT	1 500
53	AMICALE LES LOCATAIRES DE CAMPECHE	700
54	AS FAPEG DE GRD BOIS	700
55	ASS LIBERDADE	700
56	ASS AUTE	700
57	ASS MARIS STELLA	3 500

58	ASCODELA	700
59	ASSOCIATION GWADA TAEKWANDO CLUB	3 000
60	ASK GUADELOUPE KART	2 500
61	EDS	20 000
	TOTAL	300 000.00€

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le 27 DEC. 2022

Et publication ou notification
le 09 JAN. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 15 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : subventions allouées aux associations - exercice 2023

Date de transmission de l'acte : 27/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 27/12/2022

Numéro de l'acte : CM20228SDS135 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20221215-CM20228SDS135-AI

Date de décision : 15/12/2022

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions